

La fabrication d'armement dans la région toulousaine, une vieille histoire...

Toulouse nécropole « Si vis pacem, para bellum »

Chronologie revue en septembre 2016

Au fil de ses vingt siècles d'existence, Toulouse, bâtie autour d'un gué de la Garonne, fut peuplée de Volques Tectosages, de Gallo-romains et de Wisigoths avant de devenir la capitale languedocienne de l'Occitanie. Ses seigneurs puis ses bourgeois tiraient leurs richesses des ressources agricoles régionales, vignobles, céréales, pastel (souvent évoqué mais beaucoup moins que les paysans et les paysannes exploités qui le cultivaient) et la violette bien sûr... A l'avant-garde de l'économie de marché, la ville était connue pour ses 60 moulins sur l'eau (à blé et autres) qui dès le XIIe siècle fut la première entreprise (société des moulins du Bazacle) à avoir des actionnaires et à utiliser des titres échangeables (en farine).

Les siècles passants, la ville se dote d'un moulin à poudre d'un autre genre, explosif, installé au Château Narbonnais près de la chaussée de Tounis. C'est en 1666 sous Louis XIV que le Conseil royal établit sur tout le pays des ateliers pour faire de la poudre noire à partir du salpêtre. Les Fermes des poudres et salpêtres sont créées. La ville de Toulouse cède une quarantaine d'hectares ; débute alors la première exploitation d'explosifs à grande échelle sur l'île du Ramier, sur la rive gauche de la Garonne à la limite sud de la commune. La poudrerie explose une première fois en 1684 (note 8). Les Fermes deviennent Régies. En 1764, la Manufacture nationale d'armes et arsenaux est créée. La poudrerie explose une seconde fois le 21 septembre 1781, un vendredi à dix heures et demie du matin, comme une répétition de l'histoire à venir.

La révolution de 1789 institue le monopole de fabrication et crée le Service des poudres et explosifs qui est placé sous l'autorité du ministère de la guerre. La poudrerie impériale est créée sur l'île d'Empalot. Avec la guerre contre l'Espagne en 1792, c'est une fonderie de canons (sur le site du Château Narbonnais) et l'Arsenal révolutionnaire de l'armée des Pyrénées aux portes de la ville qui sont construits. En 1804, 1806, 1816, 1817, 1822, 1840, six nouvelles explosions à la poudrerie font leurs lots de victimes et de dégâts.

En 1870, une cartoucherie est installée au sud de Toulouse, elle va produire toutes les munitions utilisées lors de toutes les guerres qui suivront, jusqu'aux dernières guerres coloniales de la France. La Cartoucherie devient le Groupement des industries de l'armement terrestre (GIAT) en 1971 puis le groupe NEXTER en 2006 (100% Etat).

Note 8 - Parmi les explosions de poudreries inhérentes à cette industrie ; il faut se rappeler celle de la poudrerie de Genelle à Paris en 1794. Elle provoqua la mort de plus de mille personnes et en blessa de nombreuses autres. Et plus près de nous, en 1962, l'explosion de la poudrerie Rey à Saint-Marcel-d'Ardèche qui tua 18 personnes.

Le conflit avec l'Allemagne, la guerre de 1870, donnent des ailes à toute cette production. Mais le vrai décollage économique industriel guerrier ne commencera qu'avec la boucherie mondiale de 1914/1918. Le mouvement ouvrier sur qui reposait une espérance pacifiste de transformation sociale se range majoritairement au côté de l'union sacrée nationale, pour la guerre.

La région toulousaine est sûre, sereine, bien située entre les deux mers, bien desservie, regorgeant d'énergie (la force hydraulique qui descend des Pyrénées et le charbon des mines de Carmaux tout proche) et surtout, elle est loin des fronts de l'Est (de l'Allemagne et de la Russie). L'envol est fulgurant, propulsant la ville à la troisième place des cités françaises productrices d'armes après Paris et Lyon.

Dès le début de la guerre 1914 - 1918, rien que dans la Cartoucherie toulousaine, près de 50 000 personnes sont mises au travail (trois fois plus que pendant la période de paix précédente). A l'Arsenal en 1917, c'est 16 000 personnes qui s'activent. Toute cette main d'œuvre est composée de cadres masculins, de soldats/travailleurs démobilisés, d'ex-chômeurs, de femmes (11 550 réparties sur tous les sites (note 9),

d'espagnols, de mobilisés nord-africains et indochinois, et d'enfants aussi. La Poudrerie, la Cartoucherie et les usines d'armement, elles, tournent à plein régime. Citons pour mémoire la Société anonyme des ferronniers du Midi, les Ateliers Dominique Rieu & CIE, les Etablissements Amoureux frères, les Etablissements Pauly frères, les Forges du Languedoc... qui firent la fortune de leurs patrons et la grandeur de la France militariste.

Note 9 - *En France avant la guerre, les femmes représentent un tiers de la population active (hors travail domestique), moins d'un tiers d'entre-elles sont salariées dans l'industrie (les mines, la confection et surtout la manutention). Avec la guerre ce sera près de 420 000 femmes (les munitionnettes) qui intégreront l'ensemble des ateliers d'armement dans des métiers jusque là exclusivement réservés aux hommes. C'est le début de la planification du travail, le Taylorisme appliqué en priorité sur la main-d'œuvre immigrée et féminine. Après la guerre, la part des femmes parmi les employés de bureau de l'industrie va tripler, ces employées conduisent des machines (à écrire, à calculer, mécanographes...). Mais si elles prennent la place des hommes dans ces fonctions qui leur étaient historiquement réservées, elles n'en demeureront pas moins exclues de la production technique. Voir l'article 14/18 et le travail des femmes dans le numéro 19 hors-série de la revue Courant Alternatif de février 2014 sur la première guerre mondiale - Et le livre collectif dirigé par Evelyne Morin-Rotureau, Combats de femmes 1914-1918. Les françaises, pilier de l'effort de guerre. Éditions Autrement.*

1917 - Après trois ans de guerre, des mutineries éclatent sur le front et des grèves ouvrières à l'arrière. L'armistice est signé et le pays va redoubler d'efforts pour préparer le futur conflit ; à Toulouse en particulier avec la poudrerie, la cartoucherie et maintenant l'aéronautique militaire.

En 1918 - A la signature du traité de paix, la France récupère le monopole d'exploitation des brevets et des procédés Haber pour la fabrication de l'ammoniac de synthèse.

1919 - Création de la Société Chimique grande paroisse (SCGP), filiale d'air liquide.

En 1924, l'ONIA (Office national de l'industrie de l'azote) est créé sur décision ministérielle. Pour produire l'ammoniac de synthèse, une nouvelle usine est construite à Toulouse sur des terrains libérés par la Poudrerie nationale (en face sur l'autre rive). Elle s'étale sur 70 hectares au sud de la ville, sur la rive gauche de la Garonne, à environ 3 km du centre ville, à l'écart des habitations à l'époque. Le complexe militaro-chimique toulousain s'étend maintenant sur près de 200 hectares, il se développe pour produire les produits de base nécessaires à l'armement (acide nitrique) et la production industrielle d'engrais.

Au XIXe siècle, la puissance d'un pays se mesurait en tonnes, à la quantité de nitrate d'ammonium... que ses manufactures produisaient pour ses engrais mais surtout pour ses explosifs.

ONIA-APC-AZF, c'est l'histoire de la chimie organique liée à l'agriculture industrielle et à la guerre, l'histoire des progrès de la science et du nitrate d'ammonium découvert en 1659 par le chimiste allemand Hans Rudolf Glauber. Le nitrate d'ammonium est une oxydation de l'ammoniac par l'acide nitrique. C'est un engrais (dit azoté) et un explosif. L'ammoniac est fabriqué à partir de la combinaison de l'azote et de l'hydrogène. L'azote (4/5 de l'air) était tiré du nitrate (ou salpêtre) issu de la distillation du fumier. La production industrielle européenne d'azote avant sa synthèse à partir de l'air, se faisait principalement à partir du nitrate tiré du guano (fiente d'oiseaux) importé d'Amérique du sud, du Chili, du Pérou. L'hydrogène est très abondant combiné à d'autre corps, dans l'eau (1/9), les matières organiques naturelles, les combustibles fossiles, les hydrocarbures et le gaz naturel.

1927, début de la production d'ammoniac de synthèse ammoniac et son dérivé oxydé l'acide nitrique au sein de réacteurs chimiques.

1931 premières productions d'ammonitrates (NA pour l'agricole et NI pour l'industriel, les explosifs). A ses début l'usine fournissait, tout confondu (engrais et divers produits), 50 000 tonnes par an, 365 000 en 1966 et le pic de production est atteint en 1983 avec 960 000 tonnes/an)

En 1939/1940. Le travail est quasi effectué par les mêmes classes de population qu'en 14/18.

En 1939, 160 tonnes de nitrate d'ammonium sont produites par jour. Avec l'armistice de 1940, les usines restent sous contrôle du gouvernement français et continuent à produire du matériel militaire qui sera vendu à l'armée d'occupation (par le biais d'entreprises écrans). Elles seront réquisitionnées en 1942. De 1940 à 1944, les usines d'armement n'arrivent pas à assurer la demande, l'ONIA ressent des difficultés d'approvisionnement en matières premières et en énergie, elle limite sa production (50 t/j en 1944) mais sans jamais l'interrompre. Si ce n'est quelques mois après un bombardement nord-américain.

Après la guerre, la production prend un rythme de croisière pour alimenter les guerres coloniales françaises et autres. La demande progresse, 4 400 personnes y travaillent en 1970. L'usine se développera au fil des restructurations et gardera un rythme soutenu jusqu'au jour fatidique.

1952 - Première production d'urée. C'est un engrais et élément utile dans la fabrication de matières plastiques

De ses débuts à 1957, l'ONIA utilisera l'hydrogène tiré du coke des mines de Carmaux dans le Tarn puis celui tiré du gaz naturel (méthane) des Pyrénées, de Lacq dans les Landes.

En 1958, le coke est totalement remplacé par le gaz pour produire l'énergie utile aux transformations chimiques et au fonctionnement de l'usine, mais aussi pour produire de l'hydrogène en particulier pour la bombe nucléaire. L'ONIA exploite alors une nouvelle unité pilote d'extraction du deutérium de l'hydrogène pour la fabrication d'eau lourde en partenariat avec le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et la Société chimique de la Grande Paroisse, (une filiale de la société Air Liquide, un leader mondial des gaz industriels). L'eau lourde est utilisée dans certaines filières de réacteurs nucléaires comme modérateur de neutrons. Elle s'inscrit ainsi dans le procédé de fabrication des bombes nucléaires. L'ONIA fut partie prenante de ce projet car il disposait des grandes quantités d'hydrogène nécessaires. Cette unité fonctionnera jusqu'en 1963 et fournira 2 à 3 tonnes d'eau lourde par an au CEA.

Avec le développement des engins propulseurs dans les années 1960, les produits de base fabriqués à l'ONIA alimentent la Poudrerie (puis la Société nationale des poudres et explosifs, la SNPE) pour la fabrication de perchlorate d'ammonium et d'hydrazine servant de base aux carburants/explosifs, les propergols des missiles.

Au début des années 1960, l'ONIA s'étend sur plus de 100 hectares, consomme autant d'électricité que le département du Gers et concentre 50 % du trafic ferroviaire de la ville.

En 1965, l'ONIA devient l'APC (Azote Produits Chimiques) et à partir de 1983, l'APC devient AZF (Azote Fertilisant). La production s'est diversifiée avec des ateliers de chimie fine (résines, détergents, chlore pour les piscines, colle pour le bâtiment, mélamine, une résine issue de l'urée pour l'industrie). Mais la production initiale reste considérable. L'APC/AZF achetait environ 500 millions de m³ par an de méthane à l'usine de gaz de Lacq pour en tirer l'hydrogène. Et avec l'azote de synthèse quelle fabriquait, elle pouvait produire 330 000 tonnes d'ammoniac par an pour les engrais et les explosifs. L'APC/AZF vendait à la Poudrerie/SNPE environ 2 000 tonnes d'ammoniac, 2 tonnes d'eau ammoniacale, 15 000 tonnes de méthanol, 500 000 m³ d'azote et 40 000 tonnes d'acide nitrique concentré chaque année. Le transport d'azote se faisait par un pipe-line, celui de l'ammoniac et du méthanol par des wagons et des camions. A partir du méthanol, la SNPE de Toulouse produisait environ chaque année 11 000 tonnes de formol. Le formol et l'ammoniac servaient à fabriquer l'hexaméthylène tétramine et ce dernier servait à fabriquer tous les explosifs militaires français (de type octogène, hexogène et hexolite). Ils étaient tous

fabriqués par l'usine SNPE de Sorgues près d'Avignon et, répétons-le, avec l'hexaméthylène tétraline provenant de la SNPE Toulouse. Le missile Milan par exemple, qui a été vendu à des dizaines de milliers d'exemplaires, transporte un explosif composé d'hexolite fabriqué par la SNPE Sorgues via la SNPE Toulouse, via l'APC/AZF...

1970 - Diversifications des productions. Avec la concurrence des pays de l'Est, le prix des engrais tombe, il est temps de se réorganiser. Une nouvelle usine se crée sur le site, TOLOCHIMIE, elle recevra le phosgène de la SNPE et l'azote d'AZF pour fabriquer des mousses, des polyuréthanes, des vernis, des pesticides et des fongicides, l'acide cyanurique, des dérivés chlorés, des colles et des résines...

1971 - La SNPE (Société nationale des poudres et explosifs). Au début des années 1960, la France se dote de la force de dissuasion nucléaire dont les composantes terrestres et marines sont les missiles balistiques à propulsion solide utilisant du propergol conçu à Toulouse par la poudrerie nationale de Toulouse par le Service des poudres et explosifs. La technologie va devoir fournir des charges explosives pour la propulsion de 20 tonnes alors que jusque-là, elles se limitaient à 3 tonnes de charge. A cet effet, la Société d'étude de la propulsion à réaction (SEPR) et la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'avions (SNECMA) vont fusionner en 1969 en Société européenne de propulsion (SEP).

Le 8 mars 1971, la SNPE, est créée pour succéder au Service des poudres et explosifs (aujourd'hui c'est l'usine HERAKLES du groupe SAFRAN. C'est une entreprise industrielle du secteur public. Elle occupe plus d'une cinquantaine d'hectares sur l'île du Ramier dans Toulouse. Elle est l'héritière du monopole des poudres institué par l'état français mais n'est plus rattachée au ministère de la défense. Une partie de la production relève donc de ce monopole. Il s'agit essentiellement de poudres explosives militaires et industrielles, de carburants explosifs, de gaz, de chimie fine.

En 1972, la SEP et la SNPE créent un Groupement d'intérêt économique, le G2P pour assurer la fabrication du propergol pour les missiles tactiques (Exoset) et balistiques M45 et M51.

1977 - L'ONIA devient APC sous contrôle des Charbonnages de France (CdF).

1983 - Création de CdF Chimie Azote et Fertilisant (AZF : une bombe dans la ville)

1987 - AZF fusionne avec la Société grande paroisse au sein CdF Chimie qui devient quelques mois plus tard Orkem.

1990 - ELF Aquitaine reprend les activités d'Orkem. La Société grande paroisse devient la filiale engrais d'ELF Atochem.

1997 /2000 - Extension des capacités de production de l'usine. La Société grande paroisse rejoint le pôle fertilisant d'ATOFINA qui regroupe les activités du groupe Total FINA ELF (fusion de Total Pétrofina et Elf)

En 2000, juste avant l'explosion, d'importants investissements à hauteur de 180 millions de francs (soit plus de 27 millions d'euros) sont réalisés pour accroître les capacités de production de l'usine. Elle devient ainsi l'une des plus performantes d'Europe, parmi les unités de production les plus puissantes au monde. Les capacités de production en ammoniac et en urée sont toutes deux portées à 370 000 tonnes par an. La capacité en nitrate d'ammonium est stabilisée à 190 000 tonnes annuelles. L'usine tourne 24 heures sur 24, elle emploie entre 400 et 500 personnes. Des chiffres qui donnent le vertige : 1 000 tonnes d'ammoniac par jour ; 1 200 tonnes d'urée par jour ; 820 tonnes d'acide nitrique par jour ; 820 tonnes de nitrate agricole et 400 tonnes de nitrate industriel par jour... Quotidiennement des wagons-citernes remplis de produits toxiques circulaient sur les voies ferrées de la région.

Les ateliers de production d'AZF permettaient une commercialisation complète de la filière azote (ammoniac/urée/acide nitrique/ammonitrate) et une forte commercialisation en aval avec les unités

d'Atofina sur les dérivés de l'urée : mélamine, colles, chlorocyanuriques... La filière azote valorisait le gaz naturel (méthane), énergie régionale produite et livrée par GSO (Gaz du Sud-Ouest), alors filiale à 50 % de Gaz de France et Total-Fina-Elf.

Les années passant, l'ONIA a changé plusieurs fois de dénomination : APC sous contrôle des Charbonnages de France et de l'Entreprise minière chimique (EMC) - AZF puis AZF/Grande Paroisse (filiale du groupe Orkem) - Elf Atochem après la prise de contrôle par Elf Aquitaine - TotalFinaElf en 2000 après la fusion d'Elf et de Total Pétrofina et finalement Total en 2003. Mais l'usine restera gravée dans les mémoires sous le nom d'AZF, elle pouvait se flatter de la réputation mondiale du NAEO (Nitrate d'ammonium étiquette orange - NH₄ N03), élément constitutif des explosifs de carrière au nitrate-fioul. L'usine de Toulouse en était la première productrice et exportatrice au monde, un standard de référence. Les explosifs étaient vendus, selon la direction, pour un usage civil. Ils étaient pour la plupart expédiés par bateaux depuis Bordeaux vers de nombreux pays en particulier vers les pays de sud. Et de fait, le NAEO reconditionné pouvait éventuellement servir à fabriquer les explosifs des armes des armées des états importateurs...

21 septembre 2001 – On nous cache tout, on nous dit rien : l'explosion de l'usine AZF. Raison d'état, raison guerrière.

Le 21 septembre 2001, l'explosion de l'usine AZF (note 10), considérée jusqu'à présent par les pouvoirs publics comme la plus grande catastrophe industrielle nationale, ravage la ville, endeuille et prive d'emplois quelque 600 employé-e-s du pôle chimique. La plus grande catastrophe industrielle, c'est l'état qui s'en vante, mais c'est oublier un peu vite les coups de grisou, l'amiante, le trou de la couche d'ozone, le réchauffement, les multiples cancers dits environnementaux... Le bilan est officiellement de 31 morts, 2500 blessé-e-s et deux milliards d'euros de dégâts. Le quart de la ville est dévasté, 30 000 logements touchés, dévastés. Officieusement le bilan est beaucoup plus lourd. De nombreuses personnes, plusieurs dizaines certainement, en particulier des personnes âgées affaiblies par le stress de l'explosion, succomberont au cours des semaines et des mois qui suivirent. Les proches, les marchands de couronnes funéraires et les imprimeurs de faire-part du quartier étaient là pour en témoigner. L'enquête épidémiologique de l'Institut de veille sanitaire fait état de dizaine de milliers de personnes souffrant de désordres psychiques divers (dépressions, angoisses, insomnies...) et de troubles auditifs.

C'est une catastrophe humaine et économique qui doit être considérée à sa juste proportion. Mais une catastrophe à moyens dépassés (les effets entraînant une inéquation, un déséquilibre entre les secours nécessaires et les moyens existants) qui a mis en évidence encore une fois l'incompétence des autorités. Une catastrophe qui n'a heureusement rien de comparable avec celle de Bhopal, celle de Tchernobyl ou celle de Fukushima. Un acte de terrorisme industriel néanmoins. C'est une explosion qui n'a pas eu d'effet domino, pas de propagation aux autres stockages de nitrate d'ammonium (1 000 tonnes d'industriel et 4 000 tonnes d'agricole), ni aux stockages d'ammoniac liquide et sous pression, ni aux stockages de chlore et ni aux 70 tonnes de phosgène présentes sur le site de la SNPE... Ni aux 4 wagons de chlore et aux 20 d'ammoniac de 56 tonnes chacun en attente hors site sur les rails de la SNCF, (une manière de détourner la législation sur les stockages autorisés). Cette usine était sous réglementation Seveso (du nom de la ville italienne qui a connu une fuite de gaz toxique en 1976, il y a 627 sites classés Seveso en France), c'est-à-dire qu'elle était considérée comme potentiellement dangereuse et que les pouvoirs publics et l'exploitant étaient censés garantir la sécurité des employé-e-s et des populations avoisinantes.

Note10 - Parmi les ouvrages postérieurs à l'explosion, on peut citer, le travail de Pierre Salies : *La terrible explosion de l'usine AZF à Toulouse, comment en est-on arrivé là ? Un document publié en octobre 2001 aux éditions Archistra. La thèse de doctorat en géographie de Marion Cauhopé : De la Poudrerie nationale de Toulouse au Cancéropôle. La catastrophe d'AZF dans les dynamiques territoriales d'un espace urbain. Université de Toulouse Le Mirail - 2011. La brochure du Collectif d'habitants des*

agglomérations toulousaines (Le Chat) : Usines de mort no future - L'explosion d'AZF... un an après. Diffusée par le CRAS (Centre de recherche sur l'alternative sociale).

Quelques mois plus tard, le quotidien La Dépêche annonçait la bonne nouvelle aux toulousain-e-s : « AZF C'EST FINI ! » pouvait-on lire en gros titre à la une.

Et en beaucoup plus petit, la ligne en dessous, une phrase lapidaire : « Réouverture du site chimique ». Entendons-là : réouverture de la Société nationale des poudres et explosifs, la SNPE, l'entreprise attenante qui n'avait d'ailleurs jamais fermé. Mais surtout, le journal annonçait la création d'un nouveau pôle industriel orienté vers la chimie fine, les biotechnologies de synthèse, les nanotechnologies, les technologies cognitives et pour couronner le tout, la construction sur le même site, d'un magnifique Cancéropôle, novlanguisé Oncopôle, pour re-traiter les malades justement atteints de pathologies principalement induites par l'environnement industriel.

Pour les riverain-e-s de l'usine, il en était fini de cette odeur de poisson pas frais qui rôdait dans l'air les soirs de brouillard, celle de l'ammoniac. Mais alors que cet arôme rappelait fréquemment la présence des émanations des usines, sa disparition supprime la conscience du danger pas loin. Certes, cet effluve nauséabond empoisonnait les voix respiratoires mais il était peut-être moins pernicieux que certains rejets inodores de la chimie fine.

La réouverture du site chimique, cet état de fait imposé par le gouvernement "socialiste" de l'époque n'avait rien de surprenant. Lionel Jospin, alors premier ministre avait été clair : remettre en cause la production de la SNPE serait remettre en cause la politique de défense du pays. L'usine est stratégique, elle fabrique le carburant de missiles dont ceux de la force de frappe nucléaire française... On aurait pu l'entendre dire : « Toulousaines, Toulousains, soyez réalistes, ce n'est que de la chimie vous dis-je, tournez la page, au nom de la défense, de la bombe dissuasive et de l'industrie civile nucléaire qui va avec... Si tu ne sautes pas, tu n'es pas toulousain-e... »

A vrai dire, ce n'était pas tant la SNPE qui préoccupait le ministre et ses congénères, que l'ensemble de la production guerrière de la ville rose sang. Fallait-il bannir l'économie de la ville et même celle d'une bonne partie du pays parce que la production d'armement est socialement inutile et dangereuse ? L'économie capitaliste et son industrie dite civile n'attaquent-elles pas déjà les sources mêmes de la vie, les femmes et les hommes, l'air, l'eau, la nourriture... en les transformant en marchandises ? Fallait-il fermer, voire reconverter, ce si lucratif fleuron industriel de l'armement parce que quelques toulousaines et toulousains, défavorisé-e-s de surcroît (le pôle chimique se trouve à deux pas des quartiers populaires) avaient pris un retour de bâton dans les gencives ? Non, on ne change pas une équipe qui gagne et qui nous sauve de tous les maux. Force de frappe dissuasive, SNPE, protégez- nous ! Mais alors, à quoi sert toute cette industrie guerrière conventionnelle en perpétuel essor à Toulouse ?

2003 – Le groupe Total Fina Elf prend le nom de TOTAL. La loi Bachelot institue un état de catastrophes industrielles garantissant le droit à une indemnisation collective des victimes.

2007 - Restructuration création de la société GPN.

2008 - Fin des travaux de réhabilitation. Début de la construction du Cancéropôle.

2009 - Mise en service du Cancéropôle.

L'économie de la région Midi-Pyrénées est duale, basée sur une production industrielle dite civile et sur la fabrication d'armement. Ces deux secteurs se nourrissent, s'entretiennent et fonctionnent imbriqués l'un dans l'autre. Le complexe militaro-industriel local est particulièrement actif et rentable, il dynamise la recherche et l'industrie, génère des grands travaux et des opérations financières spéculatives. Comme partout en France, pays où la productivité est au top, la folie expansionniste prend ici aussi des allures

obsessionnelles. Toulouse et les villes périphériques comme Colomiers, Blagnac ou Ramonville ont aujourd'hui la même dynamique économique guerrière.

Et ainsi, du roi Louis à Moudenc (le nouveau maire de droite élu depuis 2014) en passant par le père et le fils Baudis (élus de droite) et les "socialistes" Bazerque et Cohen, chacun à leur tour, les dirigeants municipaux participeront au développement de l'industrie guerrière civile et militaire.

L'aéronautique dans la région toulousaine date de la fin du XIXe siècle avec des pionniers de l'aéropostale comme Saint-Exupéry, Mermoz... et des industriels comme Ader, Dewoitine, Latécoère, Breguet... Mais l'aéronautique a bien plus intéressé les militaires que les facteurs.

Au début de la première guerre mondiale la production industrielle aéronautique était encore balbutiante. Mais à la fin de la guerre l'armée française alignait déjà quelque 4 500 avions de combat. A Toulouse, loin des frontières, c'est Latécoère (le service des fabrications aéronautiques) qui produisit les premiers avions de guerre. Plus de 600 avions chasseurs et bombardiers sortirent des chaînes de montage à partir de 1914 et ce jusqu'en 1918. Peu de temps après, en 1920, la Société anonyme des avions Dewoitine s'installe à son tour et lance la production d'avions de combat qui commence à être exportée. Les chasseurs et bombardiers sont alors fabriqués en continu. En 1937, le Front Populaire nationalise les industries de l'armement aéronautique. Avant la seconde guerre mondiale, Toulouse est déjà pourvue d'une industrie aéronautique conséquente et de trois aéroports à vocation presque exclusivement militaire (Francazal, Blagnac, Montaudran). L'armée allemande en sera l'heureuse bénéficiaire en particulier à partir de 1942 avec l'occupation de la zone sud.

Après la guerre, l'aéronautique civile prend de l'importance et le militaire continue son expansion. Cette industrie produit indifféremment pour la commande civile ou militaire. La technologie des avions supersoniques guerriers, pour le Mirage par exemple, a servi au programme du Concorde qui lui-même a fait faire d'énormes avancées aux technologies des futurs avions de combat. Au fil des ans, de nombreux constructeurs et sous-traitants se sont installés dans la région créant un important tissu économique. Quelque 40 % des 360 entreprises étrangères régionales travaillent aujourd'hui dans l'aéronautique. Le secteur est toujours en pleine croissance, un marché mondial estimé à 4 400 milliards de dollars pour les vingt ans à venir ; la mine d'or locale avec 70 000 emplois directs.

L'industrie spatiale a une histoire plus récente. Même si le premier microscope électronique est construit à Toulouse à la fin du XIXe siècle et que les organismes précurseurs du Centre national de recherche scientifique (CNRS) sont présents dès le début du XXe siècle, il faudra attendre 1963 pour que le Centre national d'études spatiales (CNES) s'installe dans la ville. Dès lors, la recherche et l'industrie spatiale civile et militaire prendront une ampleur de renommée internationale. Avec les avions, les usines toulousaines se sont mises à produire des fusées, des satellites, des missiles et le carburant nécessaire. La région Midi-Pyrénées accueille aujourd'hui les trois quarts des emplois du secteur aéronautique et spatial français (plus de 90 000 personnes au total en 2014). Ce secteur économique est en croissance continue depuis sa création.

Des procès, mais pas ceux des productions de mort

Le 28 septembre 2001, le procureur de la république à Toulouse, M. Bréard ouvre une information judiciaire contre X pour homicides, blessures et destruction de bien involontaire. L'instruction est reprise en 2003 par le juge Thierry Perriquet. En novembre 2004, il signe un non-lieu en faveur de neuf personnes employé-e-s de l'usine AZF qui avaient été mise en examen pour non observation des règles de sécurité et autres manquements.

En 2005 le chef d'atelier, dernier mis en examen est définitivement mis hors de cause. Trois riverain-e-s du site porte plainte contre l'Etat par le biais du Préfet et de ses services pour leurs manquements dans l'exercice de la police des installations classées. Leurs requêtes sont rejetées en premières instance devant le tribunal administratif de Toulouse. Les riverain-e-s font appel devant la Cour administrative de Bordeaux.

Le 20 septembre 2006, après la remise d'un rapport d'experts concluant qu'un mélange accidentel de matière (ammonitrate et chlore) est à l'origine de l'explosion, l'enquête sur l'explosion d'AZF est close.

Le 13 mai 2006, la société Grande Paroisse est mise en examen en tant que personne morale. Le 9 juillet 2007, l'affaire AZF est renvoyée devant le tribunal correctionnel de Toulouse. La société Grande Paroisse et son directeur Serge Bichelin sont mis en examen pour « homicides et blessures involontaires. Le procès s'ouvre le 23 février 2009 et va durer 4 mois. C'est le plus grand procès en correctionnelle jamais tenu en France. Plus de trois mille plaignant-e-s, 2000 parties civiles, une soixantaine d'avocats, deux cents journaliste, il sera filmé pour l'histoire. Le 24 juin 2009, le parquet requiert une peine de trois ans de prison avec sursis et 45 000 euros d'amende pour le directeur de l'usine et 225 000 euros pour Grande Paroisse (Total).

Le 19 novembre 2006, tout le monde est relaxé.

Le 20 novembre 2006, le parquet fait appel

Le 24 septembre 2012, le verdict en appel du deuxième procès en correctionnelle de l'explosion d'AZF infirme le jugement de relaxe donné en 2009. La cour d'appel de Toulouse condamne l'ancien directeur de l'usine, Serge Biechlin, à 3 ans de prison (deux avec sursis et un en semi liberté) pour homicide involontaire et à une amende de 45 000 €. La société Grande Paroisse (groupe Total) doit payer quant à elle une amende de 225 000 €. Ce sont là des condamnations symboliques qui sanctionnent mais qui sont sans effets sur l'avenir, le tribunal déchargeant l'état de sa responsabilité dans la catastrophe. Ce sont des procès dont il ne fallait rien attendre de plus, des procès pour la forme et sur la forme, mais pas sur le fond. Il n'y a rien à gagner avec l'appareil judiciaire, même quand il fait semblant de sanctionner le propriétaire de l'usine, son directeur et l'état. Ne fallait-il pas plutôt remettre en cause l'ensemble du processus nécro/industriel ? Alors que cette justice ne pouvait que le conforter. L'état et les industriels sont certes responsables et coupables de "négligences", non parce qu'ils ont omis de contrôler la sécurité du site et l'exploitation ; mais plutôt parce qu'ils ont mis la vie des populations en danger en construisant ces usines dangereuses et inutiles (sauf pour les actionnaires des industries chimiques et d'armement). Il ne saurait être question non plus de cacher la responsabilité des collectivités locales qui ont étendu la ville autour de ces usines. Ni de nier la responsabilité de la majorité des toulousain-e-s « irresponsables » qui ont accepté sans broncher une telle production, par complaisance ou pour croûter.

Les causes réelles de l'explosion, la vérité ? L'intitulé du réquisitoire introductif de l'enquête est très clair : « Homicides involontaires par violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement. » Cette thèse officielle est rendue publique par le procureur trois jours après le drame : « Il y a 99 % de chances que ce soit un accident chimique. » Elle est finalement accréditée par le procès qui officialise l'explosion accidentelle due à un mélange inopportun de deux composants chimiques, le nitrate d'ammonium et le chlore. Une erreur humaine bénie qui balaye d'un trait la responsabilité de la société dans son ensemble et aussi toutes les autres hypothèses avancées, dont celle d'une première explosion dans l'usine voisine, la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE). Rappelons quand même, au risque de passer pour complotistes, qu'au vu des témoignages écartés et des nombreuses questions laissées en suspens par l'enquête (citons par exemple la coupure d'électricité arrivée dans tout le quartier proche d'AZF environ 8 secondes avant les deux explosions entendues par tout le monde ; coupure que 30 la justice a évacuée sans explication crédible). Il est permis d'émettre des doutes sur la partialité de la justice, d'autant que les expertises judiciaires sur lesquelles s'appuient les décisions

du tribunal sont toutes l'œuvre de professionnels très impliqués ; l'un travaillant pour le Commissariat à l'énergie atomique (CEA militaire), d'autres pour la Délégation générale de l'armement (DGA) ou encore pour le fabricant d'armes Lacroix-Ruggieri... Comble de l'ironie, un des magistrats était même juge et partie en tant que collaborateur d'une association partie civile qui empocha une coquette somme après le rendu du verdict.

Et le 24 janvier 2013, l'état, mis en cause devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux, est jugé fautif de négligences commises dans sa mission de surveillance d'installations classées. Il est condamné à verser 2 500 euros à chacun des trois plaignant-e-s riverain-e-s de l'usine. Le 17 décembre 2014, le Conseil d'Etat casse la décision de la Cour administrative de Bordeaux.

Le 13 janvier 2015, la Cour de cassation annule le jugement de la Cour d'appel de Toulouse et renvoie l'affaire devant la cour d'Appel de Paris.

L'arbitraire du risque

Avec l'explosion d'AZF le 21 septembre 2001, c'est justement le PPI en vigueur à l'époque pour cette usine et la Zone de maîtrise de l'urbanisme qui ont volé en éclats. Les périmètres concernés reposaient sur des études de danger faites par la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) avant l'explosion. Deux mois après, en novembre 2001, un document rectificatif fut diffusé lors du débat national sur les risques majeurs à Toulouse. L'étude était faite pour le compte de la DRIRE, par l'institut INERIS. Dans cette nouvelle évaluation, la zone de malaise passe de 15 kilomètres carrés prévus initialement à 150 km². La zone de malheur fait un bond de 5,75 km² à 110 km². L'ammoniac qui était dangereux sur un rayon de 1 500 mètres et mortel sur un rayon de 894 mètres, devient dangereux et mortel sur un rayon de 10 km. Le chlore, dangereux jusqu'à 1 500 mètres et mortel jusqu'à 600, devient dangereux jusqu'à 5 675 m et mortel jusqu'à 2 625 mètres. Le phosgène, précédemment considéré comme dangereux jusqu'à 2 150 m et mortel jusqu'à 900 m, devient dangereux à plus de 10 km et mortel dans un rayon de 3 450 m. Soit les Toulousain-e-s étaient pris pour des con-ne-s (des victimes potentielles, de simples dégâts collatéraux de l'industrie...) avant l'explosion, soit ils-elles sont devenu-e-s beaucoup plus sensibles aux gaz après.

La dose active pour l'asphyxie au phosgène est de 1.6 mg/m³ (The problem of chemical and biological warfare - SIPRI). Autant dire que si, l'explosion à AZF, avait provoqué une fuite importante de phosgène à la SNPE par vent de sud ouest dominant, 70 tonnes étaient présentes sur le site, c'est toute la population et sans doute au-delà qui aurait été touchée.

SNPE (Société nationale des poudres et explosifs)

Au début des années 1960, la France se dote de la force de dissuasion nucléaire dont les composantes terrestres et marines sont les missiles balistiques à propulsion solide utilisant du propergol conçu à Toulouse. La technologie va devoir fournir des charges explosives pour la propulsion de 20 tonnes alors que jusque-là, elles se limitaient à 3 tonnes de charge. A cet effet, la Société d'étude de la propulsion à réaction (SEPR) et la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'avions (SNECMA) vont fusionner en 1969 en Société européenne de propulsion (SEP).

La Société nationale des poudres et explosifs (SNPE, aujourd'hui c'est HERAKLES/SAFRAN) occupe plus d'une cinquantaine d'hectares sur l'île du Ramier dans Toulouse. C'est une entreprise industrielle du secteur public créée le 8 mars 1971 pour succéder au Service des poudres et explosifs. A ce titre elle est l'héritière du monopole des poudres institué par l'état français mais n'est plus rattachée au ministère de la

défense. Une partie de la production relève donc de ce monopole. Il s'agit essentiellement de poudres explosives militaires et industrielles, de carburants explosifs, de gaz, de chimie fine.

En 1972, la SEP et la SNPE créent un Groupement d'intérêt économique, le G2P pour assurer la fabrication du propergol pour les missiles tactiques (Exoset) et balistiques M45 et M51.

En fait, à Toulouse la fabrication directe de poudre noire a été arrêtée en 1973, dé-localisée vers la SNPE de Sorgue. Par contre, celle des gaz de combat a continué jusqu'au début des années 1990 et celle des propergols (combustibles/propulseurs des missiles et des fusées) à base de perchlorate d'ammonium est toujours développée aujourd'hui sur le site toulousain. C'était et c'est toujours l'activité militaire principale sur ce site toulousain, elle porte sur la fabrication des propergols solides équipant les différents missiles aussi bien balistiques que tactiques. AIRBUS est parmi les plus gros clients du secteur propulsion. De 1971 à 1999, le chiffre d'affaires global de la SNPE s'est accru en permanence.

Une usine qui travaille pour l'armement a le souci « en temps de paix sur le territoire national » de faire tourner ses ateliers, d'où l'importance que la SNPE attache à la production duale (civile et militaire). Les activités civiles, exportations comprises, représentaient environ 40 % du chiffre d'affaires total dans les années 1970 (11). Elles relevaient essentiellement de quatre familles de produits, secteurs concurrentiels de la chimie (nitrocellulose civile, dérivés du méthanol, produits organiques nitrés, phosgène et dérivés) utilisés pour des applications diverses : poudres et explosifs industriels, synthèse organique, peintures et vernis, pharmacie, matières plastiques diverses, phytosanitaire...

Note 11 - D'après la Cour des comptes, le chiffre d'affaires militaire de la SNPE a plafonné en 1983 à 250 millions d'euros (dont environ 135 millions d'euros pour la propulsion de la fusée Ariane, considérée comme une activité civile malgré ses applications militaires spatiales) pour ensuite décroître jusqu'en 1999 alors que le chiffre d'affaire civil n'a fait que croître.

En 2000, le groupe SNPE dont les activités principales étaient à l'époque de sa création uniquement du domaine militaire, avait une production civile majoritaire (plus de 70 % du chiffre d'affaires). Sa filiale toulousaine Isochem (une quarantaine de salarié-e-s), installée sur le site de la SNPE, fabriquait surtout des produits pharmaceutiques, mais aussi de l'hydrazine utilisée comme composant de certains carburants pour fusées. Isochem Toulouse a fermé en 2005, ses activités stratégiques ont été reprises par la SNPE (SME).

Et encore une fois, la majeure partie de cette production fut réalisée grâce à des produits achetés à l'usine chimique voisine (ONIA, APC, AZF).

Après l'explosion d'AZF en 2002, la SNPE Toulouse a pris le nom de Société Matériaux Energétiques (SME) détenue à 99,99 % par la société SNPE (appartenant à l'état français). Elle a comme filiales : la SOFIGEXI (fonds de placements financiers), PYROALLIANCE (fabricant d'explosifs), ROXEL (motoriste pour missiles tactiques), REGULUS et EUROPROPULTION (propulsion stratégique), STRUCTIL (matières plastiques, fibres de carbone). En 2004, La SME opère un rapprochement avec deux autres gros groupes fabricants de poudres pour créer EURENCO, un groupe d'ambition internationale. En mars 2011, SME est cédée au groupe SAFRAN. En mai 2012, la SNECMA Propulsion Solide (SPS, filiale du groupe SAFRAN depuis 2005) et la SME (et ses filiales) fusionnent et prennent le nom d'HERAKLES. La société HERAKLES fabrique des matériaux composites thermostucturaux (matériaux légers, résistants à de très hautes températures) et des matériaux composites à matrice organique (résines, adhésifs structuraux, pré-imprégnés et profilés pultrudés). Elle participe à la fabrication de turboréacteurs, de piles à combustible, de générateurs de gaz pour les airbags (20 % du marché mondial). Elle est surtout le numéro deux mondial de la propulsion solide derrière le groupe états-unien ATK, avec la fabrication du carburant et des moteurs des lanceurs spatiaux (Ariane, Véga...) et des divers missiles. En 2013, après les diverses restructurations le secteur armement représente environ 50 % du chiffre d'affaires du groupe.

HERAKLES ne se consacre pas uniquement à la fabrication des carburants (propulseur explosif) pour fusées et missiles, il a aussi pour mission l'essaimage d'industries chimiques dites propres. On trouve implantée sur le site toulousain, la Maison européenne des procédés innovants (MEPI). C'est une association dont les membres influents (l'Institut national polytechnique, plusieurs laboratoires pharmaceutiques comme Pierre Fabre et Sanofi, ainsi que SAFRAN/HERAKLES) ont pour ambition d'être des démonstrateurs industriels de produits chimiques « respectueux de l'environnement et des hommes ». Egalement présente, la société SALVIONIC spécialiste de la chimie des liquides ioniques, des solvants utilisés dans les catalyses, la préparation des surfaces et le stockage d'énergie... La société BIOPOWDER, elle, est spécialisée dans la production de biomatériaux implantables dans le corps humain (substituts osseux pour les implants orthopédiques...). Et on trouve aussi sur le même site la société PYLOTE, celle-ci développe des nanomatériaux dont certains directement commandés par la Direction générale de l'armement dans le cadre du dispositif ASTRID.

Sur le site, s'est également installé l'hôtel d'entreprises Le Ramier. SAFRAN héberge ainsi une vingtaine d'entreprises toutes aussi innovantes les unes que les autres : DYPE MECA, DYPE TECH, ACSSENT, DEFIMEX, Compétence Plus, Innovation Busines Partners, ADEPI, SEMIDIAS, SACEO, NEOVESTA, ID INVEST...

On le voit ici, la reconversion de l'industrie chimique, dix ans après la destruction d'AZF, symbole d'une chimie lourde obsolète, s'est pleinement opérée autour de la SNPE... oh pardon, d'HERAKLES/SAFRAN en novlangue. Et la production de ces usines a toujours de quoi inquiéter.

Mais pas tout le monde. Interrogé en septembre 2013 suite à une pétition pour obtenir le déménagement de l'usine, le maire de Toulouse de l'époque, le « socialiste » Pierre Cohen se déclarait clairement opposé à cette idée : « les risques sont aujourd'hui confinés au territoire de l'usine ». Ces propos inconscients de la part de cet élu au poste de 1er magistrat de la ville arrive alors que se déroule l'enquête publique pour le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Ce plan a été rédigé sans concertation de la population concernée. Ce plan exclut la probabilité d'un phénomène imprévu et dangereux pour la population de ville et minimise l'ensemble des risques. Il ne prend en compte en particulier que des personnes adultes saines et certains produits présents n'ont même pas de seuil de toxicité établi. Il ne précise pas les risques d'explosion et ne prend pas en compte le risque de sur-accident. Il ne fait aucune allusion aux effets environnementaux et est très imprécis sur les risques liés à la survenue d'une crue exceptionnelle. Il est basé sur une étude des risques fournie par l'exploitant dans son Plan Particulier d'Intervention pour l'organisation institutionnelle des secours (PPI). Plus précisément, cette étude a été effectuée par un laboratoire indépendant spécialisé missionné par SAFRAN/HERAKLES et une contre-étude des services de l'état est venue la confirmer. Etude où l'on apprend qu'en 2011, le rayon d'influence des risques a été réduit de 1 500 mètres à 300 mètres. Ceci sous prétexte à une réduction des risques à la source (arrêt de l'utilisation du phosgène et du chlore, diminution des stocks, sécurisation multiples).

De fait, sur le site toulousain du chemin de la Loge, la société HERAKLES utilise et fabrique toujours 6 000 tonnes par an de produits (une dizaine de substances chimiques) hautement dangereux, toxiques et explosifs soumis à autorisation (PPI 2013) :

- l'ammoniac, utilisé pour la fabrication du perchlorate d'ammonium et du MMH, soit 16 tonnes maxima autorisées ;
- le mono méthyl amine (MMA) utilisé pour la fabrication du MMH, soit 8 tonnes maxima autorisées ;
- l'acide chlorhydrique, utilisé dans la fabrication du MMH, soit 50 tonnes autorisées ;
- le méthyl aziridine, utilisé comme réactif dans la chimie fine, soit 4 tonnes maxima autorisées ;
- le chloroformiate d'éthyle, utilisé comme réactif dans la chimie fine, soit 10 tonnes maxima autorisées

- l'acide chlorhydrique ;
- le trichlorure de phosphore ; - le diméthylacétamine ;
- la méthylaziridine (MAZ) ; - la méthylamine (MMA) ;
- le diméthylhydrazine ;
- le monométhylhydrazine (MMH environ 8 tonnes produites par an) ;
- le perchlorate d'ammonium (environ 2 600 tonnes produites par an).

Ces deux derniers produits sont incompatibles entre eux et avec l'eau.

L'arrêté préfectoral du 1er août 2012 relatif à la nouvelle unité de fabrication de chromite de cuivre et à l'augmentation de la capacité de stockage du perchlorate d'ammonium, autorise maintenant l'usine à stocker en permanence 1 350 tonnes de produits finis dont divers comburants et 200 tonnes de perchlorate d'ammonium. HERAKLES prévoit d'augmenter sa production annuelle pour passer à plus de 4 000 tonnes en 2020. Cette décision augmente les risques pour les toulousain-e-s et personne ne semble encore concerné, ni concerté. En tout cas très peu de réaction à l'horizon, pas de heurts, quelques exercices fictifs de gestion de crise et le paquet sera emballé démocratiquement jusqu'à la prochaine pétarade.

La SNPE et le propergol pour les missiles

Les propergols sont des combustibles de différentes compositions vendus sous la forme de blocs qui servent à l'autopropulsion de roquettes, missiles (tactiques et stratégiques) et fusées. Ils sont fabriqués principalement à partir du perchlorate d'ammonium (NH₄ CLO₄ nitrate d'ammonium plus chlore) fabriqué à la SNPE/ HERAKLES Toulouse. Cette dernière, l'expédie à la SNPE Saint-Médard près de Bordeaux qui le traite, le mélange à d'autres produits (réducteurs, accélérateurs ou ralentisseurs de combustion...) pour en faire un propergol. Si la SNPE Saint-Médard a d'autres fournisseurs pour le perchlorate, la SNPE Toulouse est de loin le premier, passant d'environ 700 tonnes en 1980 à 4 000 tonnes en 2013.

Les usines d'aluminium de Péchiney travaillent aussi directement beaucoup pour l'armement. Elles fabriquent l'aluminium pour l'industrie civile en général (pour l'aéronautique en particulier) mais aussi pour l'industrie militaire qui est une grande utilisatrice d'aluminium pour toutes sortes d'armes. Péchiney fabrique en particulier la poudre d'aluminium qui entre dans la fabrication des propergols. L'hydrazine est aussi un autre constituant chimique (N₂ H₄ nitrate d'ammonium plus hydrogène) fabriqué à la SNPE/HERAKLES qui entre dans la constitution de certains propergols. Combiné avec le nitrate d'ammonium, c'est un explosif extrêmement puissant (voir Arkéma dans la liste).

On trouve, par exemple, ces propergols dans les roquettes antichars Apilas, Milan, hot, Roland, les roquettes sol-air Mistral, les roquettes d'attaques au sol ou anti-navires des avions, les missiles antichars Erys, les missiles tactiques Matra R-530 et Magic R-550 conçus par Thomson-CSF, Matra et la SNIAS (EADS/ Airbus)... On retrouve aussi ces blocs de propergols sur les missiles nucléaires 36 stratégiques français (M4, SSBS du plateau d'Albion, les MSBS des sous-marins nucléaires et les missiles Pluton). Les propergols sont aussi utilisés dans certains domaines civils comme la propulsion des fusées (Europa, Diamant, Ariane...). La SNPE est associée pour cela à la société italienne BPD) et les générateurs de gaz (systèmes de déclenchement des airbags, pressurisation de réservoir...). Ces propergols ont tous été étudiés et développés en préalable pour la défense.

La SNPE et les gaz neurotoxiques

Il existe de nombreux produits toxiques pouvant être employés comme armes. Ils sont classés en fonction de leur mode d'action, vésicants (qui font des cloques sur la peau) ou suffocants (qui étouffent). Dès la

première guerre mondiale l'armée française utilise des armes chimiques comme le gaz moutarde (ypérite) ou le phosgène. A la fin de la deuxième guerre mondiale, des gaz incapacitants (pour neutraliser sans tuer) et des gaz beaucoup plus dangereux, les neurotoxiques organophosphorés comme le tabun, le sarin, le soman sont inventés. Ces produits provoquent vomissements, transpiration intense, étouffement en quelques minutes. Ils sont diffusés au sol en utilisant le vent, dans des obus tirés par des canons, bombardés ou diffusés par avion ou par hélicoptère. Sous forme d'aérosols, ils descendent sous forme de minuscules gouttelettes et sont rapides, efficaces et laissent le matériel intact. La SNPE de Toulouse a fabriqué et stocké plusieurs tonnes de ces produits neurotoxiques. Plus précisément, ils étaient fabriqués au lieu-dit Braqueville, stockés dans des bunkers en ciment au bord de la Garonne. L'unité de production de Braqueville a été fermée en 1976 et les gaz auraient été détruits. Ils perdaient leur fiabilité avec le temps mais surtout les scientifiques allaient étudier en France (centre de recherche SNPE du Bouchet en Seine-et-Oise) ce que faisaient déjà les USA et l'URSS, à savoir, réaliser ces gaz sous la forme dite binaire. Cette appellation désigne une arme contenant deux gaz, moins toxiques pris séparément. Ils se mélangent au moment du lancement de l'arme pour former alors le gaz neurotoxique. Indépendamment des avantages pour la manipulation et le stockage, cette nouvelle conception n'était pas sans intérêt pour la relance de certaines industries chimiques. La SNPE Toulouse était autorisée depuis l'arrêté de classement du 20 février 1979 à entreposer d'énormes quantités d'acétylène et de sodium utiles à la fabrication des gaz binaires. Cette autorisation était le préalable à toute fabrication en masse de ces armes de destruction massive. En 1986, le gouvernement « socialiste » lance un programme secret de fabrication de gaz binaires, le projet Acasia. La loi de programmation militaire prévoit alors la production de plusieurs tonnes de ces gaz. Mais avec la décision mondiale d'en finir avec les 37 armes chimiques (12), le programme est finalement abandonné. La France produira officiellement ce type d'armes jusqu'en 1987. Un des sites de production les plus sensibles était géré par la SNPE à l'extrémité sud-est d'AZF. Ce site n'a été cependant définitivement rasé qu'en 1995. Une usine de production chimique comme Tolochimie, à qui la SNPE fournissait du phosgène par canalisation, a très bien pu aussi participer directement ou indirectement à la fabrication d'armes chimiques.

La SNPE et le phosgène

Le phosgène (CO CL₂) a été le gaz suffocant de très haute toxicité responsable de 80 % des morts gazés de la première guerre mondiale. Jusqu'en 2001, la SNPE Toulouse fabriquait encore ce gaz (environ 40 tonnes/jour en 1979, 100 tonnes/jour en 1997). Il n'était alors plus considéré comme un gaz de combat, l'armée ayant trouvé mieux que la guerre chimique. Une grande partie était utilisée sur place comme intermédiaire de synthèse dans des réactions chimiques pour différentes fabrications. Une part importante était vendue à Tolochimie qui s'en servait pour fabriquer d'autres produits chimiques (25 tonnes/jour en 1999 transférées par une canalisation aérienne au-dessus du bras mort de la Garonne – Fongicide, herbicide...) et à Isochem (2,4 tonnes/jour – chimie fine, médicaments...). Une autre grosse partie était donc stockée en permanence sur le site SNPE.

Le phosgène était fabriqué à la SNPE avec du chlore qui arrivait par wagons et avec de l'oxyde de carbone qui était livré par canalisation depuis APC (ONIA - AZF). Depuis le 21 septembre 2001, la production de phosgène est arrêtée à Toulouse et a été transférée à la SNPE Vonges près de Grenoble.

Note 12 - La Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) est un traité de désarmement international qui interdit la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes chimiques. Elle a été signée en janvier 1993 à Paris et est entrée en vigueur en avril 1997. Au total, plus de 70 000 tonnes d'armes chimiques ont été déclarées par les états signataires et commencées à être détruite. Officiellement il n'existe plus aujourd'hui d'armes chimiques dans le monde mais elles ont pourtant été utilisées par le pouvoir syrien contre le peuple syrien en 2013. Des produits de moindre toxicité peuvent être aussi classés comme armes chimiques. Ce sont par exemple des insecticides comme le Zyklon B qui fut

utilisé dans les divers camps de la mort lors de dernière guerre mondiale, ou des défoliants toxiques à long terme, comme l'agent orange, utilisé par l'armée états-unienne au Vietnam.

Les ballastières

Ce sont des dépôts de coton-poudre (ou nitrocellulose), de poudre B, résidus des fabrications pour la guerre de 14/18. Ces explosifs sont immergés dans quatre trous remplis d'eau, cette dernière les rend inertes.

Les ballastières sont situées derrière l'ancienne usine AZF à qui elles appartenaient. Après l'explosion, elles ont été rachetées par le ministère de la défense qui doit les nettoyer. Cette dépollution est problématique au plan technique et particulièrement onéreuse. En 2002, un rapport du service de déminage de Montpellier évaluait la quantité d'explosif à 46 000 tonnes. Depuis, ce rapport n'existe plus et la quantité est descendue à 5 000 tonnes selon les expertises faites par la DGA en 2007. La dépollution devrait commencer en 2014, les études ont été confiées aux sociétés Pyrotechnis, SME, Antéa, GRS Valtech et SEDE Véolia.

Juste à côté des ballastières se trouve l'ancien terril d'AZF, dépotoir dont les autorités veulent ignorer le contenu, une montagnette de plusieurs hectares de base et de plusieurs dizaines de mètres de hauteur, entourée de grillage et quelques arbres chétifs plantés sur son sommet. Les déchets industriels ne manquent pas dans ce coin. En face de l'ancienne cité ouvrière du Récébédou, dans le lieu-dit Camp des sables, ce sont des containers qui ont été enfouis dans les lacs. Derrière l'ancienne école de chimie sur l'île de la Garonne, un dépotoir a été recouvert d'une fine couche de terre et de bitume pour cacher sa présence lors de la visite du ministre de l'écologie en 2002. Ici encore, le secret et le déni.

La fabrication d'armement dans la région toulousaine, un problème d'actualité... (Voir la suite dans Toulouse nécropole)

La région Midi-Pyrénées est la plus vaste région française, la 14^e de l'Union européenne. Elle regroupe huit départements (Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne). Elle est bien desservie et occupe une position géographique centrale au sein de l'Europe. Elle concentre une population d'environ 2 910 000 habitant-e-s dont 1,25 millions en Haute-Garonne (les revenus y sont largement les plus importants) et un million dans l'agglomération toulousaine, le moteur économique régional. C'est une région également touchée par la crise avec 1,3 millions de personnes actives dont 60 % dans les services, un taux de chômage légèrement supérieure à la moyenne nationale (1 personne sur 7 sous le seuil de pauvreté). C'est aussi la 3^e région française exportatrice, la 7^e importatrice et la 4^e pour l'accueil d'investissements internationaux. Plus de 200 entreprises étrangères sont présentes sur la région (80 ont une unité de production) une vingtaine des USA, une dizaine allemande, une dizaine britannique... L'économie régionale est progressivement passée d'activités traditionnelles liées à l'agriculture, à des activités à forte valeur ajoutée, beaucoup plus rentables, une économie de la connaissance. Le système économique régional (recherche, développement et production) est structuré autour de trois filières principales : l'aéronautique et le spatial ; les technologies de l'information et de communication (TIC) ; l'agro-industrie. Mais plusieurs autres domaines porteurs sont aussi très développés dans la région : la santé et les biotechnologies, les matériaux (2^e pôle national de recherche). Les laboratoires et les entreprises de la région sont présents dans la plupart des programmes européens (ESPRIT technologie de l'information - RACE technologies des communications - BRIDGE biotechnologie...). Midi-Pyrénées, c'est plus de 100 000 m² de bureaux disponibles, plus de 2 000 hectares de sites industriels, un aéroport international privé, un centre de fret européen, un large réseau autoroutier et bientôt le TGV jusqu'au Capitole. La région compte 95 000 entreprises parmi lesquelles 650 inscrites sur la liste des prestataires fournisseurs du ministère de la défense (450 en Haute-Garonne). Le secteur de la défense y représente 40 000 emplois, 7 % des effectifs industriels.